

PROCES-VERBAL SEANCE DU 13 MAI 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ
TREIZE MAI**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Karelle OGIER, Maire.
Date de convocation : 06/05/2025

Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Gilbert CHAMPION, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, Mikaël LABRUYERE.

Excusé :

Absents : M. Thierry BAGUET, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoir de vote : 0

Votants : 9

Delibération n° 2025-27
Votants : 8

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Modifications grille tarifaire locations de salles
- Approbation du règlement intérieur d'utilisation « salle annexe »
- Questions diverses

Mme le Maire indique que suite à un problème dû à une erreur de taux de TVA, une décision modificative serait également à mettre à l'ordre du jour afin de pouvoir payer la facture de MHC BATI relative à la rénovation de la charpente de l'annexe. Le conseil donne son accord.

Mme le Maire demande si les conseillers veulent aborder certains points en questions diverses :

- M. Bernard CLECHET : programmation réunion des associations
- M. Gilbert CHAMPION : organisation installation pour le concert de harpes du 24 mai
- Mme Karelle OGIER : conflits de voisinage, intervention du Président du SEMIG au conseil municipal

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025-25

OBJET : Modification grille tarifaire locations de salles

Mme le Maire expose que les travaux de l'annexe étant terminés, la salle du bas pourrait être louée uniquement aux habitants de la commune pour des petites réunions familiales, le nombre de personnes étant limité à 29. Afin d'éviter les problèmes avec le voisinage elle propose que la location se fasse à la journée.

M. Bernard GLABACH : il existe un risque lié au fait que les gens organisent des pique-niques extérieurs (sur le pré ou sous le préau) avec un nombre de personnes supérieur à 29. En cas de mauvais temps et de repli dans la salle, comment va-t-on pouvoir vérifier que la jauge de 29 personnes est bien respectée ?

M. Bernard CLECHET répond que le matériel mis à disposition (tables et chaises) correspond au nombre de personnes permis et que les lieux ne permettent pas d'accueillir plus de personnes.

Il est proposé de fixer le tarif de location de la salle du bas de l'annexe à 150,00 € la journée avec une caution de 1 700 € (200 € en cas de non-respect du règlement et 1 500 € pour dégradation).

Elle propose également que les cautions pour les autres salles soient modifiées.

Mme le Maire souhaite également que le règlement intérieur d'utilisation des autres salles soit modifié au niveau de la restitution des chèques de caution. Actuellement, les chèques de caution sont rendus lors de l'état des lieux de retour le lundi matin. Or certains faits, notamment au niveau du respect du règlement intérieur, ne sont connus de la mairie qu'ultérieurement alors que les chèques ont été rendus. Elle propose donc que les chèques de caution soient conservés jusqu'au jeudi suivant la location.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur les règlements intérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Approuve les règlements annexés à la présente délibération,

M. Bernard GLABACH sort de la salle et n'est pas présent pour le vote de la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2025-27

Objet : Décision Modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	0,04 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section	0,04 €	
D 212-13 : BATIMENTS COMMUNAUX	1 830,00 €	
D 212-20 : AMENAGEMENT VILLAGE	3 110,00 €	
D 2131-13 : BATIMENTS COMMUNAUX		5 320,00 €
D 2183-16 : MATERIEL	380,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 320,00 €	5 320,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,04 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de	0,04 €	
R 28041511 : Amort. subv GFP rattach. - Biens		0,04 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		0,04 €
R 752 : Revenus des immeubles	0,04 €	
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,04 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité (7 voix pour, 1 contre et 0 abstention) la décision modificative telle quelle est présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

*** M. Bernard CLECHET**

Il conviendrait de programmer une réunion avec les associations au mois de juin pour faire un point sur l'année écoulée, sur la réglementation des salles et sur les activités prévues à la rentrée.

Réunion fixée le lundi 2 juin à 20h00.

*** M. Gilbert CHAMPION**

Concert de harpes du 24 mai : installation du podium le vendredi 23 mai à partir de 20h00 et démontage le 24 mai après le concert. Le château étant pris pour un mariage, le rangement se fera le lundi.

*** Mme Karelle OGIER**

- Conflits de voisinage : ces conflits deviennent récurrents. On peut constater que les gens ne se parlent plus mais prennent rendez-vous en mairie. S'agissant le plus souvent de conflits d'ordre privé, ceux-ci relèvent plus du conciliateur ou du médiateur que du maire. Avant de venir en mairie, il conviendrait que les personnes concernées communiquent entre elles pour essayer de régler le conflit de façon amiable.

M. Bernard GLABACH ajoute que compte-tenu des différentes normes imposées lors de l'élaboration des PLU, on peut constater que les constructions peuvent être réalisées sur des superficies de plus en plus petites. Il est à craindre que cela génère de plus en plus de conflits de voisinage qui ont tendance à devenir de plus en plus violents.